



Ecole : de l'entre-soi à l'entre-nous

Propositions pour développer la mixité scolaire

Septembre 2016

VERS LE HAUT est un centre d'études et d'actions dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation. Créé en 2015, il élabore et diffuse des propositions dans le débat public en s'appuyant

- sur la participation des jeunes, des familles et des acteurs de terrain ;
- sur des expériences réussies ;
- sur des études et des travaux scientifiques.

Hors du champ partisan, nous voulons contribuer à mobiliser l'ensemble de la société française en faveur de l'éducation. Nous souhaitons qu'en 2017 les candidats aux élections présidentielle et législatives s'engagent sur des priorités fortes et courageuses en faveur de la jeunesse.

Notre but : porter un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse, adapté aux défis du XXI^{ème} siècle.

Nos partenaires : Apprentis d'Auteuil, l'Armée du Salut, Bayard, le Collège des Bernardins, les Scouts musulmans de France, Sport dans la ville et, pour les actions liées à leur mission : l'Œuvre de Secours aux Enfants et SOS Villages d'Enfants.



SOMMAIRE

Introduction	3
Développer la mixité scolaire par le choix, plutôt que par la contrainte.....	4
I. Revoir la carte scolaire : quelles options envisageables ?	7
II. Les paramètres à prendre en compte	11
III. La contribution de l'enseignement privé en faveur de la mixité sociale	16
IV. La contribution du hors-contrat en faveur du vivre-ensemble : la Fondation Espérance Banlieues	21
Faire grandir des communautés scolaires, avec les équipes éducatives, les enfants et les familles	24
I. Une communauté d'élèves	25
II. Une communauté d'enseignants	31
III. Une communauté de parents	33
IV. Des communautés scolaires ouvertes sur les autres	39
CONCLUSION	41
REMERCIEMENTS.....	42

INTRODUCTION

La tribune de Thomas Piketty publiée par le journal Le Monde, le 6 septembre dernier – « *La ségrégation sociale dans les collèges atteint des sommets inacceptables* » - permet de rouvrir un débat trop souvent négligé dans les réflexions sur le système scolaire.

Pour renforcer la cohésion sociale et ne pas enfermer les jeunes générations dans le déterminisme social, il faut créer des occasions de rencontres avec l'autre. Notamment au sein de l'école, maillon essentiel de la socialisation.

Comment passer de « l'entre-soi » à « l'entre-nous » dans le système scolaire ? Le « nous » désigne ici ce commun qui nous unit au-delà de nos catégories sociales, de nos origines, de nos convictions... L'école – et avant elle, les crèches, les garderies... - joue déjà largement ce rôle d'ouverture et de partage ; elle fait découvrir aux enfants que la famille, cellule de base, s'inscrit dans un corps plus grand : la société.

Il faut saluer ce rôle, mais aussi voir ses faiblesses actuelles :

- Dans un contexte où les inégalités sociales se retrouvent aussi sur les cartes de nos territoires, la carte scolaire et le collège unique sont pointés du doigt : la première reproduit dans les établissements les réalités sociales et géographiques inégalitaires ; le second limite les possibilités pour les établissements de compenser ces inégalités par des projets pédagogiques adaptés ;
- Au sein même des établissements, le « vivre-ensemble » est parfois très fragile.

Dans les pages qui suivent, qui reprennent des développements du rapport « *Vivre, grandir, construire ENSEMBLE* » publié par VERS LE HAUT en janvier 2016, nous voulons valoriser des initiatives qui permettent à l'école de s'affirmer comme creuset de la communauté nationale, comme lieu de la rencontre et de la cohésion, sans remettre en cause le désir légitime des familles de vouloir le meilleur pour leurs enfants. Ces propositions sont présentées à travers deux axes :

- Développer la mixité scolaire par le choix, plutôt que par la contrainte ;
- Faire vivre de véritables communautés scolaires ;

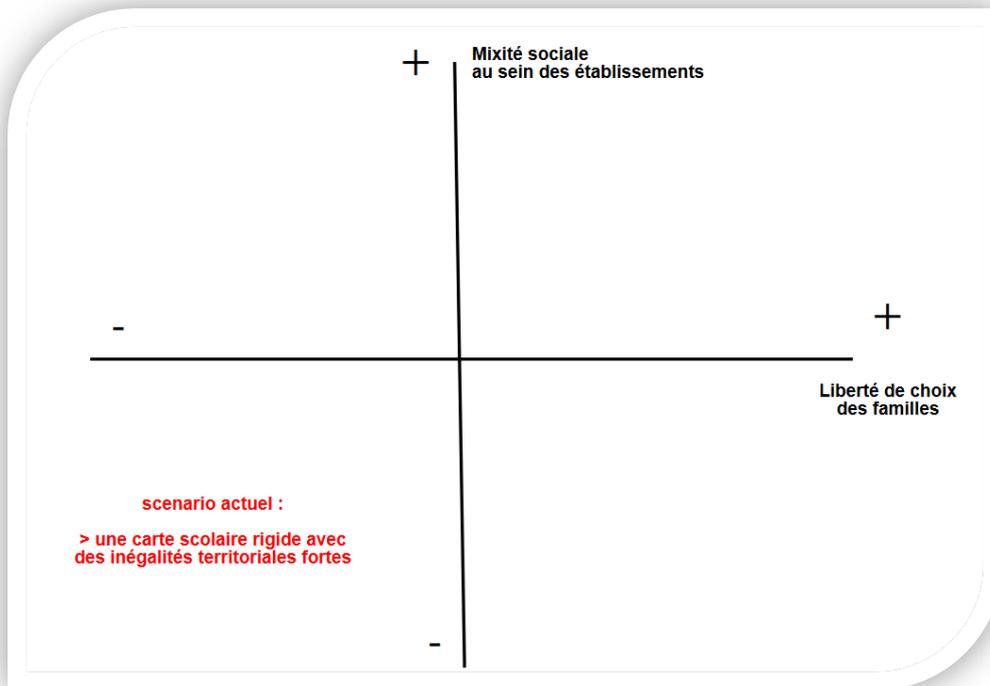
Nous avons la conviction qu'il ne s'agit pas de sacrifier la réussite des élèves au « vivre-ensemble », mais de faire du « vivre-ensemble » une source de réussite et de richesse pour tous les élèves.

DEVELOPPER LA MIXITE SCOLAIRE PAR LE CHOIX, PLUTOT QUE PAR LA CONTRAINTE

Pour passer de « l'entre-soi » à « l'entre-nous » et développer la mixité sociale entre les établissements scolaires, faut-il sacrifier la liberté des familles ? Faut-il choisir entre ces deux objectifs légitimes :

- Répondre au désir des familles qui veulent le meilleur pour leurs enfants (le meilleur ne se limitant pas à l'excellence scolaire, mais intégrant aussi la sécurité, le bien-être, l'accès à des pédagogies ou à des options particulières...).
- Refuser la ségrégation scolaire, avec des établissements qui n'accueilleraient que des personnes de même profil social ou de même origine ?

C'est ainsi que se présente souvent le débat sur l'école. Dans la réalité, les choses sont évidemment beaucoup plus subtiles et il arrive d'ailleurs que l'on n'obtienne ni l'une, ni l'autre ; c'est précisément la situation actuelle en France, avec le principe de la carte scolaire, mise en place en 1963, qui laisse très peu de marges de manœuvres aux familles, tout en reproduisant dans les établissements scolaires les inégalités territoriales.



5

Dans les 7 075 collèges de France, en moyenne, 39% des collégiens ont des parents appartenant à des professions et catégories sociales "défavorisées"¹. Mais leur répartition est très inégale : 1% des collèges comptent dans leurs effectifs plus de 82% de collégiens issus de ces milieux sociaux, tandis qu'1% des collèges en comptent moins de 3% parmi leurs inscrits².

Rappelons que ce manque de mixité scolaire est d'abord le symptôme d'un cruel manque de mixité sociale dans les territoires. S'en tenir à la question scolaire, c'est une fois de plus faire porter à l'école le poids d'une responsabilité qui la dépasse largement.

D'ailleurs, s'agissant de la mixité, les « catégories sociaux-professionnelles » des parents ne suffisent pas à résumer la réalité. Il convient de prendre en considération la question des migrations et la question culturelle.

Prenons le sujet des migrations : la concentration des populations immigrées dans quelques zones urbaines déjà particulièrement fragiles socialement finit par rendre difficile l'intégration, notamment dans les écoles, où l'on constate des grands déséquilibres entre les établissements de banlieue et ceux des centres-villes. A titre d'illustration, la part de jeunes

¹ Profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne responsable de l'élève : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs.

² Ministère de l'Éducation nationale, novembre 2015.

de moins de 18 ans d'origine étrangère en France est en moyenne de 18%, elle monte à 50% en Seine-Saint-Denis, et autour de 75% dans des villes comme Clichy-sous-Bois, Aubervilliers ou La Courneuve³.

Dans un récent rapport basé sur les résultats des enquêtes PISA, l'OCDE montre que cette concentration est particulièrement néfaste pour les élèves issus de l'immigration : « *la faible performance des élèves immigrés peut en partie être liée au fait que ces derniers tendent à se concentrer dans des établissements d'enseignement défavorisés. Une forte concentration de désavantages socio-économiques est en général associée à un écart plus marqué de performance entre les élèves immigrés et leurs pairs autochtones.* »⁴

Si l'on veut plus de mixité à l'école, la première des mesures relève des politiques d'urbanisme et du logement, et au-delà des questions d'aménagement du territoire, de sécurité, de politiques migratoires. Mais cela dépasse le cadre de ce rapport qui se concentre sur les politiques éducatives.

Si l'on se concentre sur les questions qui relèvent des politiques scolaires, il est impératif de revoir la carte scolaire.

³ Chiffres de l'INSEE, cités par Christophe GUILLY, à partir de travaux de Bernard AUBRY et Michèle TRIBALAT, *Fractures françaises*, Flammarion, 2013 (*Champs Essais*).

⁴ Les élèves immigrés et l'école : avancer sur le chemin de l'intégration, OCDE 2015.

I. REVOIR LA CARTE SCOLAIRE : QUELLES OPTIONS ENVISAGEABLES ?

1. UN ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE ?

C'est ce qui a été tenté en 2007. Il s'agissait de donner plus de liberté de choix aux familles en augmentant les possibilités de dérogations (inscription d'un élève dans un établissement ne relevant pas de son secteur) et en veillant à donner la priorité pour ces dérogations aux élèves boursiers.

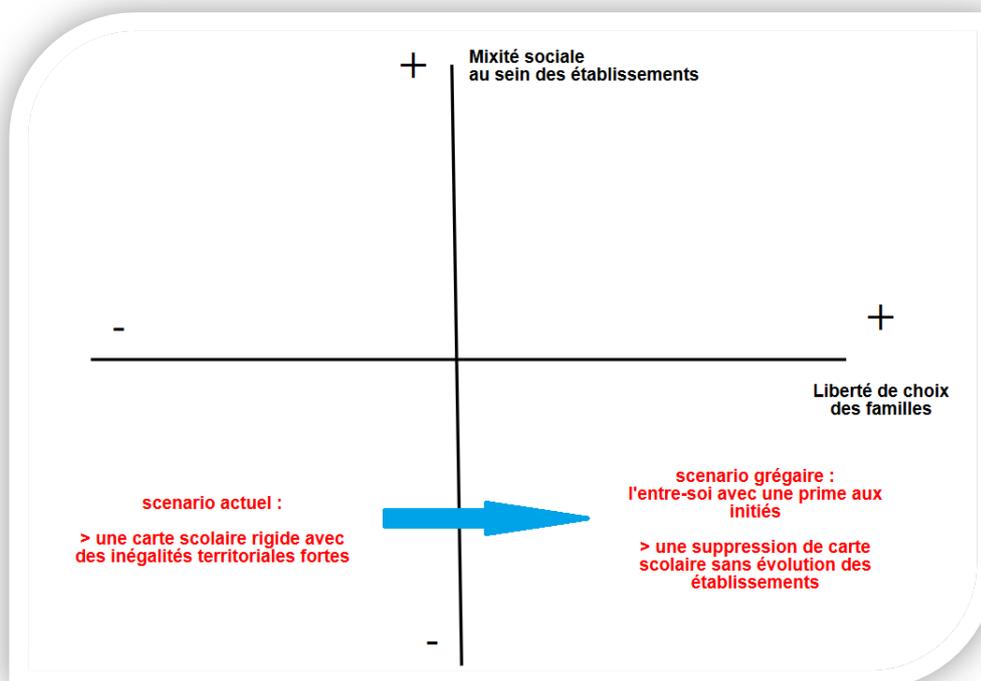
Les résultats ont été mitigés : en effet, les demandes de dérogations étaient assez peu nombreuses, et elles venaient surtout des élèves issus d'origines sociales moyenne ou favorisée, ou de bons élèves qui quittaient les établissements les moins cotés.

L'effet de plus grande mixité dans les établissements les meilleurs était contrebalancé par une mixité encore moins forte dans les établissements dont la réputation était moins bonne.

Par ailleurs les dérogations n'étaient possibles que dans la limite des places disponibles dans les établissements recherchés, places qui étaient peu nombreuses.

7

Certains plaident parfois pour une suppression pure et simple de la carte scolaire. Sans évolution forte des établissements – notamment des moins cotés -, cela risque de renforcer les inégalités : avec une fuite massive de tous les bons éléments et des familles « initiées » vers les meilleurs établissements.



2. L'ELARGISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE ET LA FIN DU PRINCIPE « 1 SECTEUR = 1 COLLEGE »

8

L'expérimentation lancée par le Ministère de l'Education nationale va concerner 17 territoires, soit entre 50 et 80 collèges. Dans la lancée de la loi du 8 juillet 2013 qui prévoyait cette possibilité (« *dans un même périmètre de transports urbains* »), il s'agit principalement de mettre en place des secteurs multi-collèges, regroupant des quartiers socialement différents (plusieurs collèges possibles sur un secteur) et de faire évoluer les critères de recrutement des élèves.

Les familles pourraient alors faire des choix entre plusieurs collèges, en les hiérarchisant.

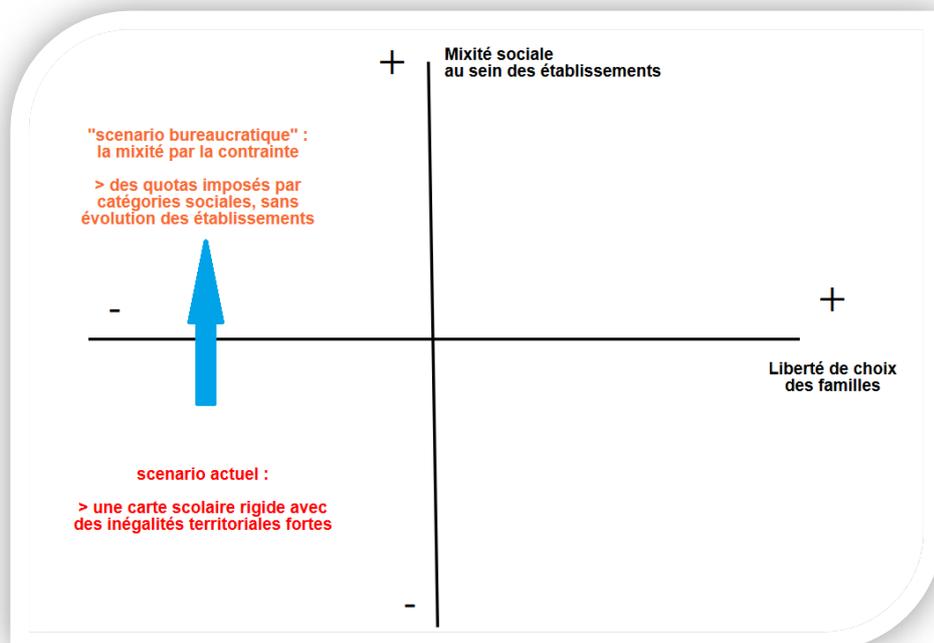
Lorsque les établissements ne pourront pas accueillir toutes les demandes exprimées par les familles, des règles seront fixées pour attribuer les places, en visant une mixité sociale entre établissements. Ces critères pourront être choisis par l'Académie et les départements.

Le Ministère insiste sur la progressivité de la mise en place du dispositif et sur la nécessité d'informer les familles pour ne pas susciter les oppositions des parents. Il souhaite que la définition des critères et des modalités de mise en œuvre associe au maximum les acteurs locaux.

L'Académie de Paris avait ouvert la voie : en 2008 a été mise en place la procédure automatisée d'affectation Affelnet, avec des bonus pour les élèves boursiers. L'Académie considère que cela a permis de réduire d'un tiers la ségrégation scolaire dans les lycées généraux et technologiques, sans levée de boucliers des familles.

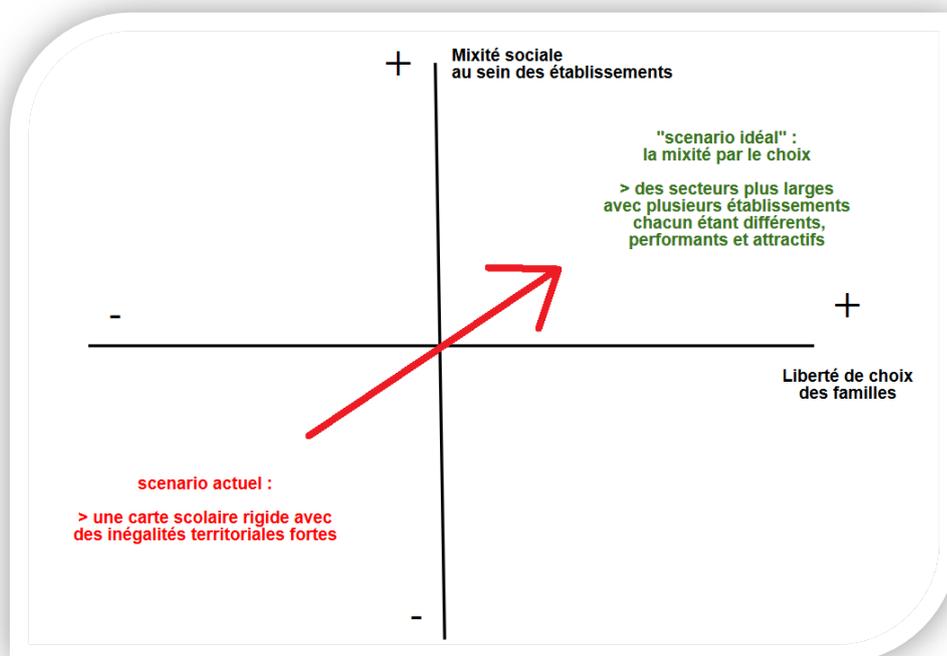
Si cette expérimentation est généralisée, cela peut conduire à deux scénarii :

- Si les établissements n'évoluent pas et que les choix des familles se portent tous sur le même établissement, le choix est entre les mains des Académies ou du Ministère. On tombe alors dans la mixité par la contrainte, un scénario de type « bureaucratique ».



- Si les établissements évoluent et deviennent chacun attractifs, en se différenciant, on peut atteindre un scénario de mixité par le choix.

On voit alors comment la conciliation de la liberté de choix des familles et de la mixité sociale cadre mal avec l'uniformité du collège unique et appelle au contraire une différenciation des approches.



II. LES PARAMETRES A PRENDRE EN COMPTE

Bien entendu, ce scénario est « idéal » et il ne correspondra jamais totalement à la réalité. Des mécanismes de régulation des demandes et des offres devront demeurer. Mais c'est la direction à suivre. Dans cette perspective, il faut prendre en compte trois paramètres :

1/ ENCOURAGER LA MOBILITE DES ELEVES

Même si des trajets sont envisageables (n'oublions pas la situation de beaucoup d'élèves, notamment en zone rurale, qui ont des temps de trajet importants pour leur scolarité), il est plus pratique d'aller à l'école près de chez soi.

LE BUSING

Si les transports publics ne sont pas satisfaisants, des systèmes de bus (« busing ») peuvent être déployés.

Bergerac a initié cette approche dans les années 1990. A l'échelle nationale, une expérimentation avait été lancée en 2008, par le Ministère de la Ville, en lien avec les communes, pour des élèves de CM1 et CM2. Elle a été interrompue – en tout cas s'agissant du volet ministériel - en 2011, alors qu'elle ne concernait que 150 élèves dans cinq villes - Dugny, Courcouronnes (Essonne), Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Remiremont (Vosges) et Oullins (Rhône). Les résultats n'étaient pas jugés à la hauteur, alors que le coût était évalué entre 1 700 à 9 000 euros par enfant et par an (prise en charge des transports et de la cantine).

Même si cette approche n'est pas la solution à tous les problèmes, il ne faut pas l'exclure a priori, notamment dans la logique d'élargissement des secteurs de la carte scolaire.

LES INTERNATS

Le recours aux internats est aussi une solution qui mérite d'être développée. Au-delà de la seule question des transports, c'est un outil éducatif et scolaire qui peut contribuer à offrir à des jeunes un cadre de vie favorable à leur épanouissement, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des situations familiales difficiles.

C'est ce que reconnaît le rapport sur la grande pauvreté et la réussite scolaire de Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'Éducation nationale :

« La scolarité en internat, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire ou dans les zones rurales isolées est un puissant levier pour la réduction des inégalités et doit figurer parmi les modalités de scolarité offerte au choix des élèves et de leurs parents. [Le rapporteur fait référence aux cas d'élèves devant se lever à 4h30 du matin pour aller à l'école, dans la Meuse, les Ardennes, la Guadeloupe, la Martinique...]. L'internat peut en effet offrir aux élèves un espace de liberté, de développement de leur personnalité et de réussite scolaire dans lequel ils pourront s'épanouir. »

Selon les chiffres du Ministère de l'Éducation nationale, 244 000 élèves sont internes en France (dont 180 000 dans les 1 634 internats publics). Les places disponibles dans le public ne sont pas toutes occupées (229 000 places), mais l'offre n'est pas toujours adaptée aux besoins, notamment dans les zones urbaines.

Les *Programmes d'Investissement d'Avenir* financent le développement de nouvelles places. Il est important de soutenir aussi l'effort des familles et des acteurs privés qui développent une offre d'internat éducatif et scolaire, afin que l'offre privée soit accessible à tous.

Il est également indispensable d'informer les familles les plus éloignées culturellement de l'école et qui ignorent ces dispositifs ou peuvent en avoir peur.

2/ INCITER LES ÉTABLISSEMENTS LES PLUS ATTRACTIFS À S'ADAPTER À LA DEMANDE

Pour satisfaire les demandes des familles, les établissements les plus attractifs devraient avoir les moyens d'élargir leur offre en ouvrant davantage de classes lorsque cela est possible.

Cependant, ce développement n'est pas sans limites.

D'autres options sont envisageables, notamment le développement d'annexes – implantées dans de nouveaux quartiers.

- Soit par la création ex-nihilo ;
- Soit par la reprise d'établissements moins cotés.

On aboutirait ainsi à un ensemble scolaire, avec une même équipe de direction, des équipes pédagogiques communes, un même nom... mais plusieurs antennes, bénéficiant de la même approche pédagogique et d'une mixité sociale plus grande.

3/ DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES ETABLISSEMENTS AUJOURD'HUI SOUS-COTES

C'est sans doute le point sur lequel nous devons le plus insister. Est-ce une fatalité que certains établissements soient considérés comme des « établissements poubelles » ? Non !

En donnant plus de moyens à ceux qui ont moins, en développant des projets pédagogiques innovants, on peut évoluer. Beaucoup d'exemples existent, comme en témoigne l'avis du Conseil économique, social et environnemental, proposé par Marie-Aleth GRARD, *Une école de la réussite pour tous*, adopté en 2015, qui présente nombre d'initiatives inspirantes.

Et si, vraiment, on se rend compte qu'il est impossible de redresser un établissement en grande difficulté, qui souffre d'une mauvaise réputation et que les familles cherchent à tout prix à éviter, n'est-il pas préférable de le fermer ?

Cette possibilité existe dans certains Etats étrangers (Nouvelle-Zélande, Floride, Royaume-Uni...). Elle a déjà été pratiquée dans certains cas en France, par exemple avec l'école Jean-Jaurès, à Oullins (Rhône).

Exemple : le collège Rimbaud à Amiens (Somme)⁵

67% des élèves du collège Rimbaud à Amiens (Somme) sont issus de CSP défavorisées, 65% d'entre eux sont boursiers. Une modification de secteur y a permis une plus grande mixité sociale avec l'arrivée de 80 jeunes issus de CSP moins défavorisées, ce qui a été une force pour permettre à l'équipe éducative de développer un projet pédagogique efficace et novateur.

- Mixité sociale et scolaire dans toutes les classes ;
- Respect mutuel entre élèves et équipes ;
- Equipe éducative soudée, attentive et réactive ;
- Cadre aux règles strictes dans lequel les jeunes jouissent d'une certaine liberté mais non exempt de sanctions éventuelles ;
- Exigences sur le plan des apprentissages ;
- Travaux collectifs et interdisciplinaires, pensés et mis en place par l'ensemble des professeurs, en associant des professionnels à la réflexion des élèves et en valorisant les restitutions des travaux devant les élèves et les parents. Par ce

⁵ Sources : A partir d'éléments transmis par Marie-Aleth GRARD et de notes prises dans le cadre de ses travaux pour le CESE.

travail collectif, tous les élèves progressent et développent leur autonomie, leur empathie et leur sens de l'entraide ;

- Tous les élèves doivent participer aux voyages et sorties scolaires ;
- Une salle est réservée aux parents qui sont particulièrement sollicités (80 à 100% d'entre eux assistent aux réunions parents/enseignants).

Une véritable réussite : 83% des élèves obtiennent leur brevet, 64% d'entre eux l'obtiennent avec une mention (chiffres comparables à la moyenne nationale). Tous les éléments sont réunis pour que ces jeunes, soutenus par leurs parents et par leurs enseignants, aient confiance en leur avenir et nourrissent des projets ambitieux.

L'attractivité d'un établissement scolaire dépend notamment de ses résultats. C'est une évidence et il faut de ce point de vue garder des critères d'évaluation clairs pour les parents, qui permettent de vérifier que les objectifs nationaux sont atteints.

Mais l'attractivité ne dépend pas que des résultats scolaires. La sécurité, le bien-être, la possibilité donnée aux élèves de développer leurs talents, de s'ouvrir... sont aussi des critères très recherchés par les familles.

Dans cette perspective, il faut donner les moyens aux établissements, notamment ceux qui sont aujourd'hui jugés moins attractifs, de développer des projets pédagogiques particulièrement intéressants.

On emploie parfois le terme « d'école-aimant » pour désigner un établissement scolaire qui, grâce à des ressources suffisamment attractives, attire des classes moyennes dans des quartiers moins favorisés.

Nous rappelions plus haut que si l'on veut lutter contre la ségrégation scolaire, l'école a besoin de politiques d'urbanisme et de logement favorisant la mixité. L'inverse est aussi vrai. Pour attirer des classes moyennes dans un quartier en profonde rénovation urbaine, il est indispensable d'avoir des établissements scolaires de qualité.

Les établissements ont besoin de plus d'autonomie – et pour les plus défavorisés, de plus de moyens – afin de pouvoir offrir :

- Des options recherchées (langues vivantes, langues anciennes...);
- Des parcours particuliers (filière avec des horaires aménagés pour la pratique sportive ou artistique d'excellence...);
- Des méthodes éducatives et pédagogiques qui font leurs preuves;
- Des équipements numériques et sportifs de qualité;
- Des propositions d'échanges internationaux;
- Le recrutement d'une équipe pédagogique particulièrement qualifiée...

Ce dernier point est évidemment central. Tous les observateurs témoignent en effet de l'importance cruciale de l'équipe (la direction et les enseignants) pour « redresser » un établissement. Les élus locaux sont souvent les premiers à voir combien un changement d'équipe dans un établissement peut avoir un impact – positif ou négatif – sur tout un quartier ! Nous l'aborderons dans la partie suivante (« Faire vivre une communauté scolaire »).

Idées à partager :

- **Elargir les secteurs scolaires, avec des zones socialement moins homogènes et plusieurs établissements par zone ;**
- **Développer la mobilité des élèves par le « busing » et par le développement des internats.**
 - **Ces derniers doivent notamment faire l'objet d'une meilleure information à destination des familles les plus éloignées de l'école.**
- **Adapter l'offre des établissements les plus attractifs à la demande.**
 - **En ouvrant de nouvelles places quand cela s'avère possible.**
 - **En créant des annexes ou en reprenant des établissements moins cotés (avec le même nom, le même projet pédagogique, les mêmes équipes...).**
- **Développer l'attractivité des établissements aujourd'hui moins cotés grâce à plus d'autonomie et plus de moyens qui permettront de mettre en place des projets pédagogiques de qualité.**

III. LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE EN FAVEUR DE LA MIXITE SOCIALE

L'enseignement privé joue un rôle important dans le système scolaire français - au niveau national, 2 millions d'élèves (16,8% des élèves des premier et second degrés) y sont scolarisés -, avec de fortes disparités selon les régions : la part monte à près de 40% dans l'Académie de Rennes, 30% dans l'Académie de Paris, mais elle n'est que de 9% dans l'Académie de Créteil...

Il faut par ailleurs noter qu'une part plus importante d'élèves (37%) arrivent au baccalauréat en ayant passé au moins une année dans l'enseignement privé et que plus de 40% des familles y ont recours ponctuellement ou durablement.⁶

Certains reprochent à l'école privée de jouer un rôle néfaste en matière de mixité sociale. En se situant hors de la carte scolaire, elle offre – de fait – une porte de sortie à ceux qui veulent contourner le système, porte de sortie qui serait fondée en partie sur les frais de scolarité.

Il est vrai que la mixité sociale est moins forte dans les établissements privés que publics.

Origine sociale des élèves de second cycle, à la rentrée 2014⁷

	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou +, cadres, professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles	Professions intermédiaires (sauf enseignants)	Artisans, commerçants, employés, agriculteurs exploitants	Ouvriers, inactifs
Public	20,6%	12,9%	27%	39,6%
Privé	37,2%	14,5%	29,1%	19,2%
Ecart	+ 16,6 points	+ 1,6 point	- 2,1 points	- 20,4 points

⁶ LANGOUËT, Gabriel et LEGER, Alain. Le choix des familles. Ecole publique ou école privée ?, Fabert, 1997, cité par PROST, Antoine : L'enseignement privé prisonnier de son héritage, Revue Projet, n°333, avril 2013.

⁷ Sources : Repères et références statistiques 2015, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Ministère de l'Éducation nationale.

Il convient de préciser quelques points :

- Le choix du privé plutôt que du public n'est évidemment pas uniquement lié à la carte scolaire ; le caractère propre est un point important pour de nombreuses familles.
- Le choix du privé par une partie des CSP + est un phénomène ancien, inscrit historiquement (distinction sociale, affirmation face à l'Etat...)
- Ce manque de mixité se pose surtout dans les zones urbaines, plus particulièrement dans quelques régions (Ile-de-France, région lyonnaise, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord). Dans ces zones, il est largement le fait de l'histoire : les établissements privés sont davantage positionnés dans les centres-villes, tandis que les contraintes pesant sur le secteur privé, ont freiné dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, son développement dans les nouvelles zones péri-urbaines.

Ce manque de mixité est d'autant plus dommage que les établissements privés peuvent jouer un rôle efficace en faveur du vivre-ensemble.

- Ils ont un impact favorable sur le parcours des jeunes issus de milieux défavorisés.
Une étude menée par deux sociologues, en 1991 avait par exemple comparé les trajectoires scolaires d'élèves scolarisés dans le public et dans le privé en concluant que les élèves issus de classes sociales populaires scolarisés dans le privé avaient plus de réussite que ceux du public.⁸
- Ils offrent un lieu d'ouverture pour les familles attachées à la prise en compte du religieux à l'école
Dans un contexte compliqué, les établissements privés, majoritairement catholiques, sont reconnus pour leur capacité à accueillir des familles attachées à l'ancrage confessionnel, dans le cadre du contrat d'association avec l'Etat.
Les établissements sont ouverts aux jeunes de toutes confessions, certains établissements ayant même une majorité d'élèves de confession musulmane. Les familles sont sensibles au fait que leurs convictions seront respectées.
- Ils peuvent être une source d'inspiration pour les établissements publics
 - en matière d'autonomie,
 - en matière pédagogique, avec une prise en compte globale de la personne et l'affirmation que l'enseignement et l'éducation ne sont pas séparés.

⁸ LANGOUËT, Gabriel et LEGER, Alain. Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires, *Publidix*, 1991, cité par THELOT, Claude. Les missions de l'école en France, contribution de l'école catholique, *Revue Projet*, n°333, avril 2013.

Pour évoquer les approches de l'enseignement privé en faveur de la mixité sociale, nous nous sommes concentrés essentiellement sur l'enseignement catholique⁹, en raison de son poids dans le système scolaire français¹⁰. Le plan *Réussites de tous*, lancée par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, qui a succédé en 2014 au plan *Egalité des chances* vise notamment à affecter des dotations de postes dégagés au niveau national à des projets locaux en faveur d'une plus grande mixité.

Idées à partager :

1. L'AMENAGEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

- Une grande partie des établissements privés sous contrat ont mis en place des réductions des coûts de scolarité, intégrant des critères sociaux (revenus des parents) et familiaux (nombre de personnes à charge et/ou d'enfants scolarisés dans l'établissement).
- Ces aménagements sont plus ou moins formalisés (barème dégressif, caisse de solidarité alimentée par les familles...).

2. L'OUVERTURE D'ETABLISSEMENTS DANS LES QUARTIERS SENSIBLES

Cette approche est parfois le fait de demande explicite d'élus locaux qui « réclament » l'ouverture d'écoles privés pour attirer des familles de classes moyennes dans certains quartiers en transformation. Les écoles privées peuvent en effet jouer un rôle « d'écoles-aimants », dans les quartiers populaires.

Plusieurs établissements ont ainsi été ouverts ces dernières années : à Louvres (près de Roissy), à Sartrouville, en Outre-Mer (Saint-Laurent du Maroni, La Réunion)...

Cette approche se heurte à plusieurs obstacles :

- Le coût des investissements pour ouvrir des établissements (notamment pour l'immobilier).

⁹ Sources : Entretien avec Claude BERRUER, adjoint du secrétaire général de l'Enseignement catholique ; Ecole catholique : école publique ?, Revue Projet, n°333, avril 2013.

¹⁰ Par ailleurs, l'ouverture aux plus fragiles correspond à sa vocation initiale : les écoles catholiques ne peuvent en effet pas se concentrer uniquement sur la formation des élites, au risque d'être en contradiction avec le message évangélique qui insiste sur l'option préférentielle pour les pauvres.

- La période « hors contrat » avant qu'un établissement puisse obtenir un contrat avec l'Education nationale (l'ouverture se fait en théorie en « hors contrat », avant un passage « sous-contrat » au bout de cinq années).
 - Cet obstacle peut être contourné assez facilement : tolérance du ministère de l'Education nationale, ouverture d'établissements présentés comme des annexes d'établissements déjà sous contrat...
- Le contingentement des moyens de l'enseignement privé.
 - Les autorités politiques et administratives ont pu faire preuve de souplesse lorsqu'il s'agissait d'ouvrir des établissements dans des quartiers difficiles. Par ailleurs, des réallocations de moyens sont envisageables (entre des rectorats où les effectifs sont en baisse et des rectorats où les besoins sont potentiellement plus forts)

Par ailleurs, cela peut provoquer des effets néfastes sur la mixité sociale des établissements publics voisins. En effet, les établissements privés peuvent alors « capter » des élèves de milieux sociaux favorisés qui y restaient scolarisés.

3. L'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS EXISTANTS A DES ELEVES DE MILIEUX POPULAIRES OU A DES ELEVES HANDICAPES

Les établissements du privé, situés en centre-ville et dotés d'une bonne réputation, peuvent également mener des politiques volontaristes pour attirer en leur sein des élèves de milieux défavorisés.

Les postes supplémentaires dégagés grâce à des redéploiements entre les académies peuvent notamment servir à l'ouverture de classes SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté – dispositif s'adressant à des élèves de la 6^e à la 3^e qui présentent des difficultés scolaires lourdes et persistantes, permettant généralement d'accéder à la préparation d'un CAP) ou à l'ouverture de classes ULIS (pour les jeunes en situation de handicap), dans les collèges et lycée (dont lycée professionnels).

Par exemple, le collège Stanislas, établissement renommé au cœur du VI^{ème} arrondissement de Paris a ainsi ouvert des classes SEGPA, l'activité préprofessionnelle prévue dans ce dispositif, étant effectuée en lien avec des lycées professionnels voisins.

Des dispositifs de soutien scolaire sont également mis en place par ces redéploiements, ainsi que des lycées du Soir (pour des décrocheurs, qui veulent reprendre leurs études afin d'obtenir leur bac en un an).

4. LE DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS CIBLANT LES JEUNES EN DIFFICULTE

C'est la démarche adoptée par certains établissements ou bien par des fondations comme *Apprentis d'Auteuil* qui mettent leur compétence, leur expérience pédagogique au service de jeunes en décrochage ou en difficulté.

Exemple : Le Collège Nouvelle Chance – Saint Martin, Le Mans¹¹

Au Mans, le collège Nouvelle Chance – Saint-Martin est un établissement scolaire privé sous contrat qui a ouvert avec un objectif : la prévention et le traitement du décrochage scolaire. Il a ouvert à la rentrée 2014.

Cet établissement, pouvant accueillir 30 collégiens âgés de 13 à 16 ans, issus de collèges du département qui étaient déscolarisés ou en cours de déscolarisation, est né – à titre expérimental - d'une convention entre le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Sarthe et Apprentis d'Auteuil, en lien avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), après l'accord du Rectorat de l'académie de Nantes.

« Le projet du collège, fondé principalement sur un objectif de ré-inclusion sociale et scolaire du jeune en difficulté, vise à leur offrir une nouvelle chance. Conçu pour un accueil temporaire adapté (une année scolaire voire exceptionnellement pour deux ans), il proposera un parcours personnalisé suivi par une équipe éducative, tout en gardant un lien étroit avec la famille. Il s'engagera dans une démarche de réinvestissement des apprentissages de la vie en société et de la citoyenneté notamment par des projets éducatifs mais aussi favorisera la maîtrise du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture « le lire, écrire et compter » tout en développant une dynamique d'ouverture d'esprit vers différents secteurs (activités sportives, artistiques...).

Ce projet a pour objectif de permettre un retour en scolarité ordinaire en collaboration avec le collège d'origine ou le lieu d'accueil à la sortie du Collège Nouvelle Chance en accord avec le jeune et sa famille. »

On peut aussi citer, à titre d'illustration et à dans un autre domaine, les classes itinérantes qui permettent à un enseignant, circulant avec une classe mobile (permis de conduire poids-lourd indispensable !), de suivre les familles du voyage. Une trentaine de classes privées sous-contrat circulent en France.

¹¹ Sources : Christine ROSSIGNOL, Direction des Politiques et Ressources éducatives, Apprentis d'Auteuil (www.apprentis-auteuil.org).

IV. LA CONTRIBUTION DU HORS-CONTRAT EN FAVEUR DU VIVRE-ENSEMBLE : LA FONDATION ESPERANCE BANLIEUES¹²

Des établissements hors-contrat développent également une stratégie intéressante, notamment les établissements de la Fondation Espérance Banlieues.

La Fondation Espérance banlieues a été créée en 2012 pour favoriser le développement d'écoles hors-contrat dans des quartiers sensibles, marqués par un fort taux d'illettrisme et de décrochage scolaire, avec une approche adaptée à la spécificité des défis éducatifs posés par ces territoires.

Présidée par Eric MESTRALLET, avec le parrainage d'Harry ROSELMACK, la fondation a ouvert à ce jour quatre établissements :

- L'école pilote Alexandre-Dumas à Montfermeil (primaire et collège - création en 2012) ;
- Le Cours Ozanam à Marseille (primaire - création en 2014) ;
- Le Cours Antoine-de-Saint-Exupéry à Asnières-Gennevilliers (primaire et collège - création en 2015) ;
- L'école La Cordée à Roubaix (primaire - création en 2015).

« Le projet pédagogique des écoles de la Fondation Espérance Banlieues comprend quatre axes : l'instruction, la socialisation, le développement de la personnalité, et la préparation à l'insertion professionnelle. L'objectif final est de permettre aux jeunes de s'insérer dans la société, librement, chacun à leur façon, en leur donnant le goût des responsabilités, le sens du collectif, le goût du service, bref en faire des citoyens à part entière. »

¹² Sources : Visite du Cours Alexandre Dumas ; échanges avec Eric MESTRALLET, président de la Fondation Espérances Banlieues, et avec Albéric de SERRANT, directeur du Cours Alexandre Dumas ; note transmise par la Fondation Espérance Banlieues – 25, rue Sainte-Isaure – 75018 PARIS – fondation@esperancebanlieues.org (www.esperancebanlieue.org) ; livre d'entretien entre Harry ROSELMACK et Eric MESTRALLET, Espérance Banlieues, Editions du Rocher, 2015.

Idées à partager :

- **Les professeurs sont aussi des éducateurs** ; ils interviennent très largement en dehors de leurs propres heures de cours, y compris auprès de l'ensemble des enfants, ils ne s'intéressant pas seulement aux résultats académiques ;
- **Le vouvoiement des élèves est de rigueur**, pour leur montrer la considération portée par l'équipe éducative ;
- **Le contact avec la nature fait partie du projet pédagogique**, avec des randonnées en forêt les vendredi après-midi ;
- **Une approche ouverte de la laïcité.**

Les écoles *Espérance Banlieues* sont aconfessionnelles : elles sont neutres et n'affichent aucune confession religieuse ni position antireligieuse, mais les appartenances religieuses des élèves ne sont pas mises « entre-parenthèses » à l'école.

« Comme tous les sujets abordés à l'école, la religion est vue sous le prisme de la connaissance et de la raison et non pas du jugement de valeur. »

- **Pour les repas : pas de cantine. Chacun amène son panier** et mange comme sa famille le souhaite, sans que l'école ait à gérer des problèmes de prescription alimentaire.
- **Il y a un uniforme (sweat) qui, pour les filles, peut comporter un bandana afin de tenir les cheveux longs.** Cela permet aux jeunes filles désireuses de se couvrir les cheveux de le faire sans ostentation, et en s'intégrant bien dans le contexte culturel français.
- **« Un effort tout particulier est fait pour enseigner et pratiquer l'égalité fondamentale entre garçons et filles. »**

Le développement de ces établissements est aujourd'hui limité, principalement en raison de leur équilibre financier fragile. Les coûts de scolarité pour les familles sont volontairement réduits et sont loin de suffire à couvrir le fonctionnement de l'école, la rémunération des enseignants... Certains plaident pour le financement public expérimental de ces dispositifs dans les quartiers sensibles (à l'image des « charter schools » qui se développent aux Etats-Unis). Ce financement serait lié à un contrat fixant des objectifs à atteindre, en fonction des élèves accueillis, et laissant une grande marge de manœuvre dans les méthodes pour les atteindre, une évaluation régulière conditionnant la poursuite du soutien financier.

FAIRE GRANDIR DES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES, AVEC LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES, LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Le passage de « l'entre-soi » à « l'entre-nous » ne se joue pas seulement par une évolution de la composition des établissements et par une modification des équilibres sociaux entre les établissements. Il se joue aussi – surtout ? – à l'intérieur des établissements scolaires.

Trop souvent, les établissements scolaires restent des lieux de passage, où les élèves et les professeurs, se réunissent d'abord à cause de lien d'utilité. Bien sûr, des relations interpersonnelles se nouent mais elles ne suffisent pas à développer un lien d'appartenance et de reconnaissance.

La France est le pays de l'OCDE où les enfants ont le moins le sentiment d'appartenir à une communauté scolaire : seuls 47% des élèves français affirment leur sentiment d'appartenance à leur école, contre près de 80% pour la moyenne des pays de l'OCDE.¹³

Plusieurs études montrent que ce sentiment d'appartenance à une communauté scolaire est un indicateur précieux sur le bien-être scolaire, la prévention du décrochage...

Faire les établissements scolaires comme de véritables communautés humaines, avec des liens solides, est une manière de favoriser le vivre-ensemble, d'éviter le décrochage complet de certains jeunes qui ne se trouvent plus rattachés à rien, si ce n'est à des communautés imaginaires ou fantasmées.

La communauté scolaire doit concerner aussi bien les élèves, les professeurs que les parents. Voici quelques initiatives intéressantes en ce sens.

¹³ Enquête PISA 2012.

I. UNE COMMUNAUTE D'ELEVES

Plusieurs dispositifs permettent de faire comprendre aux élèves qu'ils s'inscrivent dans une communauté de destin, qu'ils peuvent assumer des responsabilités dans le fonctionnement de leur établissement, et qu'ils ont des liens de solidarité avec les autres élèves, au-delà de leurs relations amicales.

1. PROPOSER DES TEMPS DE GROUPE

Outre les temps consacrés à l'enseignement, des temps impliquant collectivement les élèves peuvent aussi être consacrés à la vie de l'établissement. A partir de la rentrée 2016, la généralisation des conseils de vie collégienne peut être l'occasion de développer une réflexion sur ces temps dans les collèges. Plusieurs formules existent, selon les établissements.

L'ÉCHANGE AVEC LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Certains établissements organisent une heure par semaine, un temps d'échange avec le professeur principal à partir d'un ordre du jour proposé par les élèves. C'est notamment l'occasion de faire le point sur les tensions qui n'ont pas été réglées dans le courant de la semaine.¹⁴

25

LES TEMPS D'ARRÊT SUR IMAGE

Au sein d'*Apprentis d'Auteuil*, sont organisés régulièrement des temps d'« arrêts sur image », avec les jeunes. Des temps qui leur permettent de revenir sur des temps forts, sur des expériences vécues, afin de les aider à prendre du recul, à intérioriser, à faire émerger leurs découvertes... Pour les adultes, ces temps sont l'occasion d'un questionnement sur leurs pratiques professionnelles et leurs réceptions par les jeunes. Ces temps peuvent prendre différentes formes, selon l'âge des jeunes : dessins, échanges...

LE TOPO DU DIRECTEUR

D'autres établissements proposent une fois par semaine, un topo du directeur, devant tous les élèves. C'est le cas par exemple du lycée horticole et paysager Saint-Jean de Sannois.

¹⁴ Agir sur le climat scolaire, Enseignement catholique Actualités, n°368, août-septembre 2015.

La semaine commence par quelques mots du directeur, aux élèves réunis sous un préau, dans la cour de récréation. C'est l'occasion de faire le point sur les actualités de l'établissement, d'adresser des encouragements publics à tel élève qui a décroché un stage, un diplôme, de rappeler quelques règles ou de faire d'éventuels recadrages ...

Au cours Alexandre-Dumas, à Montfermeil, la semaine commence également par un topo du directeur, suivi de la levée des couleurs – en hommage aux familles des élèves et à leur pays, la France.

2. DEVELOPPER LES SIGNES D'APPARTENANCE

Dans beaucoup de pays, le recours à l'uniforme est une évidence dans les établissements scolaires. Il ne s'agit pas d'une contrainte pour les élèves mais d'une fierté, on arbore sa tenue scolaire comme on porte le maillot de son club sportif.

Cette pratique est rare en France. Plusieurs établissements ne l'ont jamais abandonnée (lycées militaires, Etablissement de la Légion d'Honneur à Saint-Denis, quelques établissements privés...). D'autres l'ont adopté récemment. Par exemple, en 2012, l'internat d'excellence de Sourduin (Académie de Créteil) a opté pour l'uniforme, après une consultation des élèves et des familles, sur l'opportunité et sur le choix de la tenue.

Le coût d'un ensemble (pour les garçons, un blazer avec un blason de l'école, deux pantalons, quatre chemises, deux pulls, une cravate) s'élève à environ 270 euros – dont 80 euros pris en charge par les familles.

Le cours Alexandre Dumas à Montfermeil propose quant à lui un uniforme plus simple : un sweat à capuche aux couleurs de l'école.

Outre le renforcement du sentiment d'appartenance à l'établissement et la lutte contre la « course aux marques de vêtements », l'uniforme peut aussi être un moyen de répondre aux polémiques permanentes sur les tenues à connotation religieuse et d'éviter les débats sur la longueur des jupes et la respect de la laïcité...

Parmi les autres signes de ralliement qui peuvent contribuer à renforcer la communauté scolaire :

- La création de « blason » d'établissements
- La création de journaux, radios, sites internet (à condition d'impliquer les élèves !)

3. DEVELOPPER DES SOLIDARITES INTER-AGES

LES BINOMES INTER-AGES : L'EXEMPLE DU COLLEGE DOM-MICHEL AU CONQUET ¹⁵

Certains établissements scolaires développent le parrainage entre les élèves, en formant des binômes entre un élève plus âgé et un élève plus jeune. C'est, par exemple, le cas du collège Dom-Michel, au Conquet, dans le Finistère, où chaque enfant de 6^{ème} est parrainé par un élève de 3^{ème}, chargé de lui faire découvrir l'établissement. Ces duos sont même formés avant l'entrée au collège (entre les classes de CM1/CM2 et les classes de 4^{ème}), pour faciliter l'entrée dans « le grand bain » du secondaire. Ce sont les enseignants qui composent les binômes sur la base de leurs goûts communs (à partir des déclarations des élèves), ce qui permet de créer les bases d'une complicité dès le départ.

LES EQUIPES INTER-AGES : L'EXEMPLE DU COURS ALEXANDRE DUMAS, A MONTFERMEIL ¹⁶

Le cours Alexandre Dumas accueille des élèves d'origines très diverses, à l'image de la population de Seine-Saint-Denis.

Parmi les initiatives intéressantes développées par le cours Alexandre Dumas, pour éviter les risques de replis communautaristes et faire de l'école un lieu d'échanges et de solidarité : les équipes inter-âges.

Selon un principe pédagogique du scoutisme, chaque élève appartient à une équipe dans laquelle les élèves les plus âgés ont la charge de veiller sur des équipes plus jeunes.

Collectivement, les jeunes contribuent aux services nécessaires pour la vie de l'école (rangement, participation à l'entretien...). Deux jours par semaine, les jeunes déjeunent en équipe. Pendant la pause de midi, ils peuvent ensuite faire des jeux collectifs. Dans la composition des groupes, l'équipe éducative veille à assurer une mixité d'origine.

¹⁵ Sources : Au collège, on se bouge le cœur, Okapi, Janvier 2016.

¹⁶ Sources : Echanges avec Eric MESTRALLET, président de la Fondation Espérances Banlieues (www.esperanceblanlieue.org) et avec Albéric de SERRANT, directeur du Cours Alexandre Dumas ; livre d'entretien entre Harry ROSELMACK et Eric MESTRALLET, Espérance Banlieues, Editions du Rocher, 2015.

Idées à partager :

- **Développer les temps de groupe avec les élèves** : topo du directeur toutes les semaines, échanges avec le professeur principal pour régler les tensions éventuels, temps d'arrêt sur image pour relire les expériences récentes ;
- **Développer les signes d'appartenance**, par exemple, les tenues d'établissement ;
- **Développer le principe des équipes inter-âges** qui responsabilisent les enfants et favorisent la rencontre, au-delà des différences ;
- **Développer les binômes entre enfants de classes différentes**, notamment pour favoriser l'intégration des nouveaux.

4. APAISER LES TENSIONS AVEC LA MEDIATION EN MILIEU SCOLAIRE : L'EXEMPLE DU DISPOSITIF DEVELOPPE AU SEIN D'APPRENTIS D'AUTEUIL

La violence scolaire n'est pas un phénomène rare, mais elle touche particulièrement certains établissements difficiles.

La dernière note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education nationale sur le sujet¹⁷ montre que « les établissements publics du second degré signalent en moyenne 12,4 incidents pour 1 000 élèves en 2014-2015 ». Ce chiffre est à mettre en rapport avec les faits recensés dans les lycées professionnels : 25 incidents pour 1 000 élèves en 2013/2014.

Dans près de 80% des cas, il s'agit d'atteintes aux personnes. 42% des faits sont des violences verbales, dont la moitié vise des enseignants. Les violences physiques ont davantage lieu entre élèves. Il faut noter la concentration très forte des violences dans quelques établissements : « 5 % des établissements déclarent 24 % de l'ensemble des faits, soit autant que les 70 % d'établissements les moins touchés par la violence. »

Dans trois quart des cas, les auteurs des actes de violence sont des garçons.

¹⁷ Note d'information de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP), n°49, décembre 2015 (disponible sur le site internet du Ministère : education.gouv.fr).

Parmi les sanctions en cas de violence, l'exclusion est un dernier recours. Pour prévenir la violence et les exclusions, la médiation a été développée au sein des établissements d'*Apprentis d'Auteuil*, en cas de comportements particulièrement inadaptés des élèves. En prenant de l'ampleur, la médiation s'est affirmée comme un outil de transformation des pratiques professionnelles et comme un moyen de faire grandir les compétences psycho-sociales des jeunes.

Lorsqu'un jeune a un problème avec un autre jeune, ou bien avec un adulte, la situation peut faire l'objet d'un recadrage ou d'une sanction. Mais cela n'est pas toujours efficace. Que faire en cas de répétition ?

Concrètement, un jeune peut demander le recours à la médiation. Cette démarche est alors proposée à l'autre partie prenante du conflit. En cas d'accord de deux parties sur le principe, une rencontre de médiation est alors organisée, avec les deux parties, ainsi qu'un adulte médiateur – qui a la responsabilité de la médiation – et un jeune co-médiateur.

La rencontre dure une demi-heure/trois quart d'heure maximum, dans un cadre aussi convivial et confortable que possible. Les médiateurs doivent faire preuve de bienveillance et d'écoute.

29

La rencontre de médiation n'est pas l'occasion de juger, de donner des leçons ou d'apporter des conseils ; elle doit permettre d'éclairer les personnes sur ce qui a fait naître la tension, en les invitant à trouver elles-mêmes la solution.

La médiation ne résout pas tout. Les conflits de valeurs sont par exemple difficilement abordables dans ce cadre. On peut tout à fait conclure une médiation par un constat de désaccord entre les parties. De façon générale, il faut accepter que la résolution du conflit prenne plus de temps ; il arrive ainsi que des conflits se règlent, non pas pendant la rencontre de médiation, mais plus tard.

COMMENT RECRUTER ET FORMER LES JEUNES CO-MEDIATEURS ?

Au début de chaque année scolaire, le dispositif de médiation est présenté aux jeunes et on invite ceux qui le souhaitent à participer à une formation.

Depuis 2006, 1 400 personnes ont été sensibilisés ou formés à la médiation au sein d'*Apprentis d'Auteuil*.

La formation des jeunes revient à environ 1 200 euros pour 12 jeunes (trois demi-journées).

ET LES ADULTES ?

Des appels à candidature sont lancés auprès des enseignants, des éducateurs, du personnel administratif... par des personnes-relais au sein des établissements.

La formation que suivent les volontaires est pour eux l'occasion d'une réflexion sur leurs pratiques professionnelles, et éventuellement, d'une prise de conscience de l'écart entre ces pratiques et leurs valeurs. Elle conduit ainsi à des réajustements professionnels.

Le développement de la médiation permet une amélioration du climat de l'établissement. Au-delà de la prévention des exclusions, c'est un outil de dialogue et d'échanges au sein de la structure concernée. Elle valorise les jeunes et leur apprend de nouvelles compétences relationnelles.

Pour développer la médiation, il faut :

- L'adhésion de la direction de l'établissement ;
- Des adultes et des jeunes sensibilisés/formés ;
- Un espace de médiation identifié.
 - Cet espace n'est pas forcément entièrement dédié à la médiation mais il doit être agréable, convivial... Cela ne doit surtout pas être le bureau du directeur ou une classe.

D'autres établissements scolaires ont aussi développé la médiation, pour certains sans intervention systématique des adultes, des jeunes élèves jouant directement le rôle de médiateurs.

Idée à partager :

Le développement de la médiation en milieu scolaire, en impliquant des jeunes, comme médiateur ou co-médiateur, avec des adultes.

II. UNE COMMUNAUTE D'ENSEIGNANTS

L'école est une communauté éducative. Pourtant, dans bien des cas, les enseignants se sentent isolés, seuls face aux élèves.

Pour le sociologue François DUBET¹⁸, c'est un des problèmes majeurs de l'école française : *« plus que tout, la cohérence et l'intégration des équipes éducatives peuvent renforcer les sentiments de confiance et de sécurité émotionnelles des adultes d'abord, et des élèves ensuite... Toute la difficulté vient de ce que notre organisation scolaire ne favorise pas la création d'équipes cohérentes et intégrées en raison du mode d'affectation des enseignants dans les établissements et de la définition des services. Les équipes sont liées au hasard et aux aléas des nominations et des talents. La France n'a pas une véritable culture de l'établissement scolaire comme acteur éducatif et les injonctions récurrentes en la matière se heurtent souvent aux règles bureaucratiques et aux habitudes. »*

1. LA QUESTION DU RECRUTEMENT DES EQUIPES

La question du recrutement des équipes est ouvertement posée par un nombre croissant d'experts et d'observateurs. Donner une plus grande marge de manœuvre pour les directeurs d'établissements dans le choix de leurs équipes, à l'image de ce qui se fait s'agissant des « postes à profils » ou à l'image de ce qui se fait dans les établissements privés sous contrat est impératif.

2. LES REUNIONS D'EQUIPE HEBDOMADAIRES AUTOUR DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Beaucoup d'établissements développent cette pratique qui devient un moment central dans la vie de l'établissement. C'est l'occasion de faire le point sur la vie de l'établissement, sur l'avancée du projet pédagogique, sur les éventuels recadrages et problèmes de discipline. C'est un moyen pour les enseignants de renforcer le travail en équipe.

¹⁸ Agir sur le climat scolaire, Enseignement catholique Actualités, n°368, août-septembre 2015.

Le groupe scolaire Concorde à Mons-en-Barœul organise par exemple un conseil des maîtres toutes les semaines¹⁹. Cette approche existe aussi au lycée horticole et paysager Saint Jean à Sannois.

Idées à partager :

- **S’inspirer des modes de recrutement des enseignants dans les établissements privés** pour donner de la cohérence aux équipes éducatives ;
- **Développer les réunions d’équipe hebdomadaire**, ou conseil des maîtres, autour du directeur d’établissement.
- **Développer les formations à la dynamique de groupes pour les enseignants**

¹⁹ Sources : GRARD, Marie-Aleth. Une école de la réussite pour tous, Avis du Conseil économique, social et environnemental, mai 2015.

III. UNE COMMUNAUTE DE PARENTS

La volonté de passer de la défiance à l'alliance entre les parents et l'école est inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 : « *la promotion de la coéducation est l'un des principaux leviers de la refondation de l'école. (...) Il s'agit d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés.* »

L'implication des familles dans le suivi de la scolarité et dans la vie des établissements est en effet un des leviers les plus efficaces pour améliorer la situation des élèves, en particulier pour les plus défavorisés.

Ce constat est partagé par l'OCDE, notamment s'agissant des familles d'enfants issus de l'immigration :

« Si les enseignants sont essentiels au succès des élèves immigrés à l'école, leurs parents jouent également un rôle déterminant. Les élèves réussissent ainsi mieux lorsque leurs parents comprennent l'importance de l'école, le fonctionnement du système d'éducation et la meilleure façon d'apporter leur soutien à leur enfant tout au long de la scolarité. »²⁰

Pourtant, beaucoup de parents – notamment parmi ceux qui sont peu ou pas diplômés - ont peur de l'école : ils sentent jugés et mis en cause lorsque leurs enfants ont de mauvais résultats. Ils constatent que les relations avec les équipes éducatives se limitent parfois à la gestion de « situations de crise » : problèmes de discipline, échecs scolaires...

Inversement, beaucoup d'enseignants sont mal à l'aise avec les parents, se sentent également jugés, critiqués, comme s'il y avait une sourde concurrence entre l'école et la famille.

Le philosophe Olivier REY résume bien cette idée : « *Il n'est pas rare [que l'école] se heurte à la résistance des familles, qui lui reprochent d'être traumatisante. Il est permis d'y voir un effet pervers de l'inflation scolaire, une vengeance des parents contre un système qui les a dépossédés de leurs propres compétences éducatives.* »²¹

Il est tout à fait possible de limiter ce malentendu. Voici quelques dispositifs visant à mieux associer les parents à la vie de la communauté scolaire, certains ont font l'objet d'études d'impact particulièrement intéressantes.

²⁰ Les élèves immigrés et l'école : avancer sur le chemin de l'intégration, décembre 2015.

²¹ Voir, par exemple : REY, Olivier. L'école désorientée, La Célibataire - Revue Lacanienne de Paris, EDP Sciences, 6, pp.131-141, 2010.

1. LES ESPACES POUR LES PARENTS DANS LES ECOLES

La loi de refondation de l'école, de juillet 2013 préconise la mise à disposition d'un espace pour les parents dans chaque école.

Mais ces lieux n'ont de sens que s'ils sont « animés », en lien avec les équipes de direction, les associations de parents d'élèves et éventuellement d'autres professionnels de l'enfance et de l'éducation.

L'organisation de « cafés des parents » à l'école, avec des temps d'échanges entre parents est simple et peut porter du fruit. La Maison des familles d'Amiens développe ces propositions, en lien étroit avec la direction d'écoles de la ville. C'est un moment d'échanges, d'informations, de débats, d'orientation... qui est jugé très positivement par les familles participantes et qui permet à certaines d'entre elles d'être confortées dans leur responsabilité éducative.

Il arrive aussi que ce soit l'école qui parte à la rencontre des parents. C'est, par exemple, le cas du collège Georges Brassens à Narbonne (Aude) où l'équipe de direction et les enseignants sont invités à la rencontre des parents d'élèves, chez l'un des parents, en lien avec *La Maison des Potes*²² pour évoquer les problématiques d'absentéisme, les choix d'orientation et d'option...²³

2. L'INSCRIPTION, UN TEMPS DE RENCONTRE AVEC LES PARENTS

La procédure d'inscription dans les établissements publics est souvent trop impersonnelle.

Voici par exemple comment le ministère de l'Education nationale la décrit : « *Les inscriptions sont enregistrées par le directeur d'école. Le maire inscrit administrativement les enfants dans les écoles. Dans le second degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale affecte les élèves dans les collèges et les lycées. La famille doit ensuite compléter le dossier remis par l'établissement pour compléter l'inscription.* »

²² La Fédération nationale des « Maisons des Potes » (FNMDP) est un réseau d'associations de quartier créé en 1989. Elle a pour vocation de participer au développement des projets associatifs dans les quartiers défavorisés.

²³ Sources : GRARD, Marie-Aleth. Une école de la réussite pour tous, Avis du Conseil économique, social et environnemental, mai 2015.

Dans les faits, beaucoup de parents ne rencontrent pas la direction au moment de l'inscription.

A l'image de ce que pratiquent beaucoup de directeurs d'établissement, notamment dans le privé, il pourrait être intéressant de prévoir systématiquement un rendez-vous avec la famille et avec la jeune pour une première inscription

- **La remise des livrets aux parents**

Dans certains établissements, tous les trimestres, les livrets d'évaluation des élèves sont remis lors d'un rendez-vous individuel avec les parents et l'enfant (avant la reprise des cours, à la sortie, ou plus tard). C'est par exemple ce que pratique l'école de la rue d'Oran dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris XVIII^{ème})²⁴.

Cette pratique représente un engagement des enseignants, mais elle permet de développer une relation de confiance avec les parents et d'expliquer aux familles la progression et les difficultés de leurs enfants.

3. LA MALLETTE DES PARENTS

La Mallette des Parents est un dispositif destiné à faciliter le dialogue entre les parents et les équipes éducatives et renforcer ainsi l'implication des parents dans l'école et dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Il s'agit d'un ensemble d'outils (DVD, fiches méthodologiques...) permettant d'organiser des échanges avec les parents, à plusieurs moments-charnières de la scolarité :

- En CP : principalement sur l'apprentissage de la lecture ;
- En 6^{ème} : sur l'entrée au collège ;
- En 3^{ème} : sur l'orientation (avec la participation possible des élèves).

Trois réunions sont prévues dans l'année avec les parents volontaires et l'équipe enseignante, axés sur l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants et sur les relations avec l'établissement.

Une expérimentation a d'abord eu lieu en 2008 dans l'Académie de Créteil dans les classes de 6^{ème}. En 2010, un quart des établissements publics, soit 1 300 collèges, principalement situés en zone d'éducation prioritaire, avait adopté ce dispositif.

Le coût par établissement est évalué entre 1 000 et 1 500 euros.

²⁴ Sources : *idem*.

La Malette des Parents a été évaluée par l'École d'Économie de Paris²⁵, dans un rapport remis au Haut-Commissaire à la Jeunesse, Martin HIRSCH, en janvier 2010.

L'étude a été réalisée en comparant les effets du dispositif sur les parents et les élèves impliqués par rapport aux parents et élèves de classes témoins non impliqués.

Nombre de parents volontaires et tirés au sort se sont davantage impliqués au sein du collège ainsi qu'auprès de leurs enfants. 30% d'entre eux (contre 24% pour les autres parents) ont pris des rendez-vous avec les enseignants, 35% (contre 24%) ont participé aux activités, 85% (contre 76%) ont estimé bien connaître les options proposées.

Preuve de l'efficacité du dispositif : l'écart entre les parents des classes bénéficiaires et ceux des classes témoin est du même ordre que celui qui existe entre les familles de cadres (qui représentent les 20% socialement les plus favorisées de l'échantillon) et les autres familles.

On a pu constater, dans les classes qui ont bénéficié du dispositif, y compris pour les élèves dont les parents n'ont pas participé au dispositif, une baisse de l'absentéisme, des exclusions temporaires, des avertissements et, à l'inverse, une hausse des distinctions. 80% des familles des classes tests n'ont jamais été convoquées par le collège, contre 72% dans les classes témoins.

²⁵ AVVISATI, Francesco, GURGAND, Marc, GUYON, Nina et MAURIN, Eric. Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ? Les enseignements d'une expérimentation contrôlée – Janvier 2010.

	Moyenne ou proportion dans les classes témoin	Moyenne ou proportion dans les classes bénéficiaires	Différence : effet du programme
Nombre de ½ journées d'absence non-justifiée	4.3	3.6	-0.7
Avertissement ou sanction	10.9%	8.4%	-2.5 points
Très bonne note de vie scolaire	32.6%	37.4%	+4.8 points
Distinctions au conseil de classe	34.5%	38.5%	+4.0 points

Source : Ecole d'économie de Paris. Les variables sont mesurées au 3^{ème} trimestre. Toutes les différences sont statistiquement significatives, étant donnée la taille des échantillons. Les « très bonnes notes de vie scolaire » sont définies comme la note maximum dans le collège de l'élève ou cette note moins 1.

Les effets sont significatifs en termes de motivations et de comportement, ils sont identifiables sur les résultats scolaires à plus long terme. Ce dispositif léger et peu coûteux prouve l'efficacité de l'implication des parents dans l'école.

4. ASSOCIER LES PARENTS EN CAS DE PROBLEME, COMME EDUCATEURS ET NON PAS COMME COUPABLES.

37

En cas de manquements disciplinaires importants à l'école, il arrive que les parents soient convoqués ; ils se trouvent *de facto* dans une situation « d'accusés », responsables de la transgression de leurs enfants. Certains établissements choisissent plutôt de les impliquer comme « éducateurs ».

C'est le cas du Cours Alexandre Dumas. En cas de problèmes disciplinaires, les parents sont reçus à l'école, non pour être « réprimandés » mais pour être associés au recadrage de l'élève.

Ainsi, les parents reçoivent leurs enfants dans le bureau du directeur, en présence de ce dernier. Ils demandent des explications à leur enfant et sont parties prenantes dans le choix de la sanction éventuelle. Ce sont eux qui l'annoncent à l'élève.

Cette disposition conduit à conforter les parents dans leur responsabilité éducative. Elle a des effets positifs au-delà de l'école, en donnant confiance aux parents dans leurs capacités et en montrant la solidité de l'alliance entre les familles et l'école.

5. DEVELOPPER LE TUTORAT ENTRE PARENTS

Le développement de la solidarité entre parents est également un moyen de renforcer la communauté scolaire et le tissu social.

A l'école Pergaud d'Epinal, les parents ont mis en place un tutorat d'autres parents pour accompagner les familles qui ont des difficultés avec le Français et les aider à suivre la scolarité de leurs enfants.²⁶

Idées à partager :

- **Multiplier les « cafés des parents » ;**
- **Instituer un rendez-vous systématique entre les parents, l'élève et la direction au moment de l'inscription ;**
- **Remettre les livrets d'évaluation trimestrielle aux parents et à l'élève, à l'occasion de rendez-vous avec un enseignant ;**
- **Développer de façon volontariste « la mallette des parents » dans tous les établissements ;**
- **Associer les parents comme « éducateurs » et non comme « accusés », en cas de transgression des élèves ;**
- **Développer le tutorat entre parents.**

²⁶ Sources : GRARD, Marie-Aleth. *Une école de la réussite pour tous, Avis du conseil économique, social et environnemental*, mai 2015.

IV. DES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES OUVERTES SUR LES AUTRES²⁷

L'école peut aussi jouer un rôle pour renforcer le tissu social dans notre pays, en développant des jumelages entre les établissements d'univers différents. C'est une façon de développer des échanges entre des jeunes qui, parce qu'ils vivent dans des quartiers éloignés, des villes, des régions différentes ne se rencontrent jamais.

LES ÉCHANGES ÉPISTOLAIRES ENTRE CLASSES

Cette pratique est développée dans plusieurs établissements scolaires, dans toute la France, par exemple au sein de l'école Vitagliano de Marseille (13). Les écoliers participent à des échanges de courriers entre des établissements. Un petit personnage « Clément Aplati » voyage dans une enveloppe et transmet ainsi les nouvelles entre les classes. Ces échanges épistolaires sont l'occasion de faire participer les élèves à des ateliers d'écriture qui leur permettent notamment de mesurer que les règles d'expression ne sont pas des contraintes arbitraires, imposées par des adultes, mais des conditions pour être compris et comprendre des correspondants éloignés.

Le groupe scolaire Concorde, à Mons-en-Barœul (Nord) a également développé cette pratique : chaque classe correspond avec une autre classe d'un établissement situé dans une autre région française. Avant d'être envoyés aux classes correspondantes, les productions (lettres, journaux, dessins...) sont présentées en classe. Elles sont aussi présentées aux parents lors d'un temps dédié, une heure tous les 15 jours, le samedi matin.

LES LECTURES DE COLLEGIENS EN MATERNELLE²⁸

Autre forme de « jumelage » stimulante : le cas du collège Gérard Philipe à Villeparisis, en Seine-et-Marne, qui s'associe avec une école maternelle voisine pour un projet aussi simple qu'original : faire lire des histoires aux enfants de maternelle par des collégiens de 6^{ème} en grande difficulté. Ces derniers s'entraînent auparavant à lire à haute voix des albums choisis par les enseignants de maternelle.

²⁷ Sources : *Echanges avec Christine ROSSIGNOL et Cécile LOGNONE, de la Direction des Politiques et Ressources Educatives d'Apprentis d'Auteuil, et avec Marie-Aleth GRARD (Avis du CESE, mai 2015 : Une école de la réussite pour tous).*

²⁸ Sources : *GRARD, Marie-Aleth. Une école de la réussite pour tous, Avis du CESE, mai 2015.*

LES LIENS ENTRE ECOLES ET MAISONS DE RETRAITES

D'autres initiatives sont intéressantes. Par exemple, la rencontre entre des élèves de CAP - en difficulté d'apprentissage – de la Fondation Apprentis d'Auteuil à Meudon, et des personnes âgées en maison de retraite, à travers des parties de scrabble et des échanges réguliers. Dans tous ces exemples, on lie le travail sur la maîtrise de la langue, avec la création d'un lien, la découverte de l'autre.

Idées à partager :

Multiplier les jumelages inter-établissements : développer les échanges entre des élèves d'univers différents pour consolider le tissu social.

CONCLUSION

Au-delà de ces questions de répartition d'élèves et d'organisation scolaire, entre les établissements et au sein des établissements, c'est le contenu même de ce qui est enseigné aux élèves qui est déterminant. Le déracinement de la jeunesse est une cause de conflits, de tensions croissantes dans notre société.

Il faut donner à notre jeunesse les nourritures intellectuelles, culturelles, relationnelles et spirituelles pour contrer la barbarie. Ces « armes » sont d'autant plus précieuses qu'elles peuvent servir pour tous les autres combats du présent – le combat pour la justice, l'environnement, l'emploi, l'innovation, la paix... :

- des racines solides et belles, qui résistent à la propagande et à l'embrigadement, et aident chacun à se construire sereinement ;
- la maîtrise d'une langue et d'une pensée ;
- une colonne vertébrale et une intériorité qui permettent de résister à la pulsion du moment, à l'entraînement du groupe ;
- une communauté d'appartenance, des liens d'amitié avec des frères et sœurs en humanité, des relations fécondes avec d'autres jeunes et avec des adultes droits et solides, qui résistent dans les moments difficiles et préviennent les ruptures définitives ;
- des expériences positives, des témoignages inspirants, des sources d'imagination comme autant de ressources pour faire face aux épreuves de la vie ;
- des occasions de faire valoir leurs talents et de servir le bien commun ;
- un projet à partager, avec du sens, de la grandeur, de la générosité.

Il est temps de renouer le fil de la transmission et de dire aux jeunes générations que nous avons besoin d'elles, que nous sommes dans une impasse et qu'elles peuvent nous en sortir en inventant d'autres modèles : *« ce chômage de masse, ces divisions sociales, cette exclusion, cet environnement menacé, cette crise politique profonde, ce manque de confiance dans l'avenir, c'est notre échec... A votre tour de redresser la barre !*

Nous avons besoin de vous pour inventer la suite de l'histoire ! Nous avons besoin de vous pour vivre, grandir, construire ENSEMBLE. Maintenant !

REMERCIEMENTS

Tout en précisant qu'elles ne sauraient être tenues responsables des propos émis dans ces pages, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réflexion de Vers le Haut, et notamment :

- *Les membres de son comité directeur ;*
- *Les membres de son conseil d'orientation ;*
- *Les associations partenaires ;*
- *Les personnes rencontrées ou qui ont nourri notre réflexion par des apports écrits :*
 - *André ALTMEYER, directeur général adjoint à la Direction de la Stratégie d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *François-Xavier BELLAMY, philosophe, essayiste, adjoint au maire de Versailles.*
 - *Félix de BELLOY, avocat, président de l'association Proximité.*
 - *Claude BERRUER, secrétaire général adjoint de l'Enseignement catholique.*
 - *Nathalie de BOISGROLLIER, fondatrice de l'association OZE.*
 - *Mathieu BRINDISI, responsable national « Scoutisme en quartier » des Scouts et Guides de France.*
 - *Jean-François CHEMAIN, professeur d'histoire-géographie dans un collège de la banlieue lyonnaise, essayiste.*
 - *Marie-Laure DESPLAT, chargée d'études à l'Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *Antoine DULIN, membre du Conseil économique, social et environnemental*
 - *Daniel FASQUELLE, responsable de la Pastorale aux Apprentis d'Auteuil.*
 - *Marie-Aleth GRARD, vice-présidente d'ATD Quart Monde et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE).*
 - *Nicole HEBERT, consultante en communication chez Com&Co.*
 - *Bernard HUGONNIER, maître de conférences à Sciences Po, ancien directeur adjoint pour l'éducation à l'OCDE et co-responsable du séminaire École et République du Collège des Bernardins.*
 - *Erwan LE MORHEDEC, avocat, blogueur*
 - *Cédric LEVA, responsable de l'Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *Cécile LOGNONE, chef de projet Pôle Scolarité - Prévention du Décrochage – DHS DPRE/DEP d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *Louis MANARANCHE, historien, président du think tank Fonder demain.*
 - *Isabelle MASSIN, ancien haut fonctionnaire et ancien maire de Cergy.*
 - *Eric MESTRALLET, Président de la Fondation Espérance Banlieues.*
 - *Lola PETIT, doctorante au Groupe Sociétés, Religions, Laïcité, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.*
 - *Marine QUENIN, déléguée générale de l'association Enquête.*
 - *Agnès ROCHEFORT-TURQUIN, directrice éditoriale développement jeunesse de Bayard Presse.*
 - *Christine ROSSIGNOL, directrice Scolarité et Prévention du Décrochage d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *Albert SABAT, responsable Médiation d'Apprentis d'Auteuil.*
 - *Abdelhak SAHLI, président des Scouts Musulmans de France (SMF).*
 - *Edith TARTAR GODDET, psychologue et psychosociologue, présidente de l'Association protestante pour l'éducation et l'enseignement (AP2E).*
 - *Elisabeth TERRIEN, membre du Conseil d'Administration du Collège des Bernardins.*
 - *Marie TRELLU-KANE, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE).*
 - *Les familles de la Maison des Familles d'Amiens (Apprentis d'Auteuil),*
 - *Les jeunes et l'équipe éducative du lycée horticole et professionnel Saint-Jean de Sannois (Apprentis d'Auteuil).*
- *L'équipe Veille et Prospective d'Apprentis d'Auteuil : Aurore de BELLOY, Marie-Aïda MANE, Marie MEGANCK et Sophie TOUVET.*



18, rue Barbès
92128 Montrouge Cedex

Tél. +33 (0)1.74.31.62.60
contact@verslehaut.org

www.verslehaut.org